

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2026

Date d'affichage et de convocation 20 février 2026	L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 23	Etaient présents: Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Jean-Jacques PERCHAT, Martine POULLIE, Maurice ANDRIEU, Olivier BECRET, Georges BIRBA, Kadidiatou DIEBKILE, Thierry TABORSKI, Benoît FARRAN, Olivier VELIN, Elodie SIMONE, Estelle BOCKEL, Catherine GASTAN-KLUG, Antoine CALDICOTE et Corinne GARREAU. Pouvoirs: Francis KLEIJN à Jean-Jacques PERCHAT, Flavien PARISI à Olivier VELIN, Thierry MARIN-CUDRAZ à Séjiane RENE, Gilles MEKLER à Yves MURRU. Absents: Albert BAFFI, Stéphanie DE CAMPOS, Caroline THUEZ, Nathalie CHEVALLIER. Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Maryvonne JOUANY

2026/018 – DEMANDE D'AIDE DE FONCTIONNEMENT POUR LES EVENEMENTS SPORTIFS ORGANISES PAR LES COMMUNES MEMBRES DE L'AGGLOMERATION ROISSY PAYS DE FRANCE

Rapporteur : Nicole BERGERAT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n ° 2020-022 du Conseil municipal du 23 mai 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu l'appel à projets de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France relatif au fonds de concours d'aide de fonctionnement « Sport-Santé »,

Considérant que la ville programme des actions éligibles au fonds de concours,

Considérant l'opération suivante pour laquelle la commune sollicite l'aide financière de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France au titre du fonds de concours « Sport-Santé ».

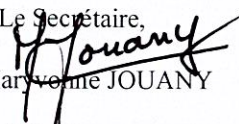
Opération : Actions Sport-Santé - Montant prévisionnel : 4 000.00 € TTC

- **Subvention sollicitée : 2 000 € TTC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter l'aide financière de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France dans le cadre de son appel à projets relatif au fonds de concours « Sport-Santé » pour un montant total de 2 000 €
- **DECIDE** de signer, après décision d'octroi de ladite aide par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, la convention attributive de subvention.

Le Secrétaire,


Maryvonne JOUANY

Le Maire,


Yves MURRU



Fait et délibéré le 04/03/2026

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie

Le compte-rendu de la délibération ci-contre

Le Maire certifie exécutoire la présente,
transmise en préfecture